

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement 1227

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 11 novembre 2019, le Règlement numéro 1227 concernant la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le règlement numéro 1227 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce treizième jour du mois de novembre deux mille dix-neuf.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate